




QUINTÉSENS

Guide de l'épargne

Tout ce que vous devez savoir
pour **optimiser votre épargne**
et **vos placements !**

Sommaire

| | |
|---|-------------|
| I. Pourquoi épargner ? | p.3 |
| L'épargne, c'est quoi ? | p.3 |
| Les questions à se poser avant d'épargner | p.4 |
| II. Quand et comment épargner ? | p.7 |
| À quelle date épargner en fonction du placement ? | p.7 |
| Comprendre les calculs des intérêts par quinzaine | p.7 |
| Les erreurs à éviter | p.8 |
| Pourquoi et comment un CGP peut réellement faire fructifier votre épargne ? | p.9 |
| III. Les meilleurs placements cette année | p.10 |
| Les marchés financiers | p.10 |
| L'investissement locatif | p.10 |
| L'assurance-vie | p.10 |
| L'épargne retraite | p.10 |
| IV. Ce qu'il faut retenir | p.12 |
| V. Quintésens, le n°1 de la gestion de patrimoine en France | p.13 |
| Des experts en gestion de patrimoine à vos côtés | p.13 |
| Un accompagnement personnalisé, de A à Z | p.14 |

I. Pourquoi épargner ?

1. L'épargne c'est quoi ?

Selon le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et numérique : « L'épargne correspond à la partie du revenu qui n'est pas consommée. C'est une action volontaire en vue de réaliser des projets futurs. »*

Il existe différents types d'épargne, liquide, de projet, ou encore de retraite :

- ✔ **L'épargne de précaution** sur les livrets comme le livret A, le PEL (Plan d'Épargne Logement), le LDDS (Livret de Développement Durable et Solidaire), etc.,
- ✔ **L'assurance-vie**,
- ✔ **Les marchés financiers** (actions, obligations, etc.),
- ✔ **L'épargne retraite** avec le PER (Plan d'Épargne Retraite) et le PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif),
- ✔ **L'investissement immobilier**.

2. Pourquoi épargner ?

Si vous vous demandez pour quelles raisons épargner, c'est très simple.

Il existe quatre raisons principales pour lesquelles il est important d'épargner :

- **Faire face aux imprévus** : une réparation de la voiture, un appareil électroménager qui tombe en panne et qu'il faut remplacer, une perte d'emploi, etc., sont autant d'imprévus et d'accidents de la vie qui peuvent être difficilement surmontables si l'on ne possède pas d'épargne.
- **Préparer l'avenir** : acheter votre résidence principale, financer les études supérieures de vos enfants, etc., font partie des projets de vie pour lesquels il est indispensable d'avoir de l'épargne.
- **Préparer votre retraite** : il n'est jamais trop tôt pour penser à l'avenir ! Que vous ayez 30, 40 ou 50 ans, vous devez penser à épargner pour préparer votre retraite et ainsi vous prémunir contre la baisse importante de vos revenus lors de votre départ de la vie active. En outre, avec le nombre grandissant de retraités, les pensions de retraite ne pourront plus garantir le même niveau de vie dans le futur. Le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) prévoit une chute entre 47 et 48 % de la pension moyenne relative à l'horizon 2030**.

*Source : economie.gouv.fr (<https://bit.ly/3Osof66>)

**Source : Rapport du COR de novembre 2019 sur les « Perspectives des retraites en France à l'horizon 2030 ».

3. Les questions à se poser avant d'épargner

Quelle est ma capacité d'épargne ?

Il est primordial de lister vos dépenses mensuelles : loyer, électricité, abonnements divers et variés, assurances, etc. Vous devez également prendre en compte vos crédits à la consommation si vous en possédez. Une fois vos impondérables réglés, c'est la somme restante qui vous indiquera votre capacité d'épargne.



Bon à savoir : Si vous avez souscrit des crédits à la consommation, sachez qu'il vaut mieux les rembourser en anticipé avant de commencer à épargner, afin de vous libérer de taux d'intérêts trop élevés.

Quels sont mes objectifs ?

Quels sont vos projets de vie ? Achat d'un logement, voyage, financement des études de vos enfants : avant de placer votre épargne, vous devez réfléchir à vos objectifs de vie. Cela vous permettra de définir quel montant vous devez mettre de côté chaque mois et quel support privilégier.

Quel est mon horizon de placement ?

Il existe différents types de placements, à court, moyen ou long terme. Le court terme dure moins de trois ans, le moyen terme de trois à dix ans et le long terme plus de dix ans. Il est important de savoir sur quel horizon de placement vous vous projetez. Un conseiller en gestion de patrimoine pourra vous aider à comprendre ces notions en optant pour celles qui correspondent le mieux à vos objectifs.

Quel est mon profil investisseur ?

Tout comme les horizons de placement, il existe différents profils d'investisseurs. Prudent, équilibré ou dynamique, votre profil pourra être défini par un conseiller en gestion de patrimoine, en fonction de vos objectifs et de vos capacités d'épargne.

Comment connaître mon profil investisseur ?

Avant de connaître votre profil investisseur, vous devez comprendre que tout placement financier comporte des risques de perte de capital. Une fois cette notion intégrée, vous pouvez définir votre profil investisseur et donc, déterminer votre aversion au risque, c'est-à-dire si vous êtes prêt ou non à perdre de l'argent. Selon votre tolérance au risque, le conseiller en gestion de patrimoine pourra vous proposer des placements adaptés à votre profil.

Êtes-vous plutôt prudent, équilibré ou dynamique ?

Pour le savoir, certains critères sont à prendre en compte comme :

- Votre âge,
- Votre situation patrimoniale et familiale,
- Votre tolérance au risque,
- Vos objectifs,
- Votre horizon de placement,
- Votre connaissance des marchés financiers.



Profil prudent

Vous souhaitez prendre peu de risques et favoriser les placements sur le court terme afin de sécuriser votre épargne.



Profil équilibré

Vous êtes prêt à prendre des risques raisonnables pour assurer un équilibre entre la sécurité et un bon rendement.



Profil dynamique

Vous misez sur des placements sur le long terme et êtes prêt à prendre des risques conséquents afin d'améliorer au maximum vos rendements.

Selon votre âge, le conseiller en gestion de patrimoine vous proposera des placements plus ou moins risqués.

Faut-il prévoir une épargne de précaution ?

Avant de miser sur des placements à risque, vous devez absolument réaliser une épargne dite de précaution, le fameux matelas « au cas où », soit l'équivalent de trois à six mois de salaire. Ce qui correspond, selon votre statut et vos dépenses courantes, à la somme de 5 000 à 15 000 euros. Cette épargne vous sera très utile pour faire face aux imprévus ou aux accidents de la vie.

Est-ce que je dois chiffrer mes projets ?

Pour réussir votre épargne, vous devez vous poser les bonnes questions. Si votre souhait est d'épargner pour votre retraite, vous devez déterminer le train de vie minimal que vous souhaitez avoir à la retraite, ou encore connaître votre âge de départ à la retraite. Ainsi, pour atteindre cet objectif, vous devrez définir un montant précis à placer chaque mois. Si l'exercice vous semble compliqué, un conseiller en gestion de patrimoine peut vous aider à définir votre effort d'épargne selon vos objectifs.

Est-ce important de fixer les dates et la durée de mes placements ?

Comprendre cette notion de temps est essentiel. Il faut savoir quand débiter votre épargne pour mener à bien un projet. Exemple : placer votre argent en fonction de votre date de départ à la retraite dans 15, 20 ou 30 ans.

Nos avis Trustpilot :

CL cliente
FR • 2 avis
20 mai 2025

★★★★★ ✓ Vérifié

Enfin un vrai conseiller ! Merci François.

Je tiens à saluer le professionnalisme de mon conseiller François, qui a su m'expliquer avec clarté et précision les éléments liés à la signature de mon PER. Ses explications étaient à la fois détaillées, accessibles et rassurantes. Il m'a également accompagné de manière pertinente dans le cadre de ma déclaration d'impôts 2025, ce qui a été très appréciable.

II. Quand et comment épargner ?

1. À quelle date épargner en fonction du placement ?

Que ce soit pour effectuer un virement permanent ou un virement ponctuel sur vos livrets d'épargne, vous devez tenir compte de la date à laquelle vous souhaitez effectuer votre versement. Si vous ne tenez pas compte des dates de calcul des intérêts, vous risquez de perdre des intérêts et donc, au final, que votre placement ne vous rapporte rien.

Comment épargner ?

Un conseiller en gestion de patrimoine vous expliquera comment épargner, que ce soit dans l'assurance-vie, les SCPI (Sociétés Civiles de Placement Immobilier), le PER (Plan d'Épargne Retraite) ou les FIP (Fonds d'Investissement de Proximité). Ce que vous devez retenir, c'est surtout qu'il n'y a pas d'âge pour commencer à épargner. Que vous receviez un héritage ou une prime professionnelle, il est primordial de placer une partie ou la totalité de la somme. De même, vous pouvez épargner des petites sommes chaque mois... il n'y a pas de petites économies !

2. Comprendre le calcul des intérêts par quinzaine

Le calcul des intérêts est valable uniquement pour les livrets. Il est basé sur un principe de calcul simple et historique : par quinzaine.

Les intérêts sont donc calculés deux fois par mois, du 1^{er} au 16 de chaque mois, notamment pour le Livret A, le PEL et le LDDS.

Vous avez donc tout intérêt à verser votre épargne avant le 1^{er} ou le 16 du mois.

3. Les erreurs à éviter

Placer tout votre argent au même endroit

Mettre tous vos œufs dans le même panier est une très mauvaise idée ! Il faut absolument diversifier votre épargne et vos placements et ne pas investir sur un seul support (livret classique d'épargne, une action, du 100 % immobilier, l'assurance-vie, le plan d'épargne retraite, la cryptomonnaie, etc.).

Ne pas avoir de stratégie d'investissement

Ne pas avoir de stratégie d'investissement est une erreur fréquente. Afin de faire fructifier votre argent, vous devez définir une stratégie claire avec un conseiller en gestion de patrimoine avant de vous lancer. Cette stratégie doit tenir compte notamment de votre tolérance au risque, de vos objectifs, ou encore de la durée sur laquelle vous souhaitez placer votre argent.

Ne pas étudier la rentabilité de vos placements

Choisir un placement à l'aveugle, sans tenir compte de sa rentabilité, est l'une des erreurs à éviter. Un conseiller en gestion de patrimoine vous aidera à choisir vos placements et à comprendre notamment la différence entre rentabilité et rendement.

Ne pas tenir compte de votre âge

En plus de vos revenus et de vos projets de vie, vous devez tenir compte de votre âge et de votre situation familiale avant d'opter pour un produit d'épargne. Ces facteurs influent notamment sur le niveau de risque.

Ne pas faire de bilan patrimonial avec un expert dédié

Faire appel à un professionnel vous permettra d'avoir un bilan patrimonial clair et précis, ainsi qu'une feuille de route pour mettre en œuvre votre stratégie d'épargne. Un bilan patrimonial est en fait l'audit de votre patrimoine : vos biens, votre situation familiale, fiscale et financière.

Choisir vos placements uniquement en fonction des frais les plus bas

Chaque type de placement implique des frais. Choisir les frais les plus bas n'est pas forcément la meilleure option. En effet, ce n'est pas un gage de réussite pour faire fructifier votre argent.

Ne pas respecter l'horizon de placement initial

Pour rappel, l'horizon de placement correspond à la durée pendant laquelle votre argent est bloqué. Vous devez donc vous questionner pour savoir si vous voulez placer votre argent sur 1 an, 2 ans, 5 ans ou plus. In fine, il vous faudra respecter l'horizon de placement initialement choisi pour optimiser au mieux votre épargne et vos placements.

4. Pourquoi et comment un CGP peut réellement faire fructifier votre épargne ?

Faire appel à un Conseiller en Gestion de Patrimoine (CGP) est primordial pour vous aider à bien définir votre stratégie d'épargne.

En effet, grâce à sa vision plus large du marché, il est à même de vous assurer un conseil personnalisé sur-mesure.

En plus d'être indépendant des banques et des compagnies d'assurance dans ses recommandations, le conseiller en gestion de patrimoine peut vous donner accès à des fonds qui ne sont pas toujours à la portée du grand public. Il a également une bonne connaissance des tendances des marchés, ce qui lui permet de réagir en cas de fortes fluctuations et de vous conseiller.

Ainsi, faire appel à un professionnel diplômé et certifié, lui permettant d'exercer son métier de conseil et de gérer votre épargne est une évidence, à l'image de votre médecin que vous consultez lorsque vous êtes malade. Échanger avec votre conseiller en gestion de patrimoine doit devenir un réflexe pour vous assurer toutes les chances de réussite dans vos placements financiers. Développer votre patrimoine devient ainsi un jeu d'enfant.

Nos avis Trustpilot :

BE **BEYNOST** Actualisé le 20 mai 2025
FR • 2 avis

★★★★★

Conseils sur placements financiers et réductions d'impôts

Diane DOUCHET est d'un investissement et d'une efficacité redoutable. Elle nous a permis de fortement optimiser notre imposition et nous a proposé des produits financiers extrêmement intéressants.

Nous avons simplement répondu à une demande de brochure sur internet et finalement grâce à ce petit clic nous avons obtenu des réductions d'impôts que nous n'aurions pas eu sans ses conseils avisés d'experte.

Allez-y sans réserve !!

III. Les meilleurs placements cette année

1. Les marchés financiers

Cette année, investir sur les marchés financiers reste une bonne idée. Pour réussir vos placements, vous devez diversifier votre portefeuille d'actions, c'est-à-dire répartir vos investissements sur divers titres et lignes. Pour quelle raison ? Cela vous permet de lisser les risques et les variations de chacun d'entre eux en cas de chute du cours d'une action. Portefeuille de trading, de titres vifs ou encore d'ETF (Exchange Traded Fund ou Fonds Indiciels Cotés en français) sont quelques exemples possibles de diversification d'un portefeuille boursier.

2. L'investissement locatif

Investir dans l'immobilier locatif est sans aucun doute l'une des meilleures options pour vous constituer un patrimoine sur le long terme. L'investissement locatif présente de nombreux avantages comme la défiscalisation ou la perception de revenus réguliers.

3. L'assurance-vie

L'assurance-vie est l'un des placements préférés des Français ! À la fois niche fiscale et produit d'épargne, l'assurance-vie permet aussi de transmettre du patrimoine. Avec ce placement, vous pouvez financer n'importe quel projet. En prime, il n'y a pas de plafond comme pour les livrets. Vous fixez les montants et vous pouvez retirer votre argent quand vous le souhaitez ! Il est en effet possible de faire un retrait total ou ponctuel sur votre contrat d'assurance-vie. L'assurance-vie est donc considérée comme un contrat modulable, accessible à tous les profils.

4. Le Plan d'Épargne Retraite (PER)

Pour profiter pleinement de votre retraite, il vaut mieux la préparer en amont, alors que vous êtes encore dans la vie active. Pour optimiser votre patrimoine et obtenir une rente supplémentaire, il existe différents types de placements comme le PER (Plan d'Épargne Retraite) ou le PERCOL (Plan d'Épargne Retraite Collectif).

Lancé en 2019, le PER est un produit d'épargne sur le long terme, ouvert à tous les profils et qui donne droit à une déduction fiscale. Votre argent est bloqué jusqu'à votre départ à la retraite (sauf cas de déblocage anticipé).


Attention aux placements à risque !

D'autres placements ont la côte, à l'image des NFT, des cryptomonnaies (BitCoin, Ethereum, Tether, etc.) et autres produits de spéculation comme les montres de luxe. Toutefois, ces placements ne sont pas sans risques. En effet, si vous misez sur ce type de placements, vous devez être prêts à perdre ce que vous avez investi.

Pour aller plus loin :

- **Cryptomonnaie** : la cryptomonnaie est une monnaie virtuelle. Ce système de paiement numérique ne dépend pas des banques. Il ne s'agit pas d'argent physique mais virtuel. Pour l'anecdote, le Bitcoin a été la première cryptomonnaie créée et ce le 3 janvier 2009.
- **NFT** (Non Fungible Token ou Jeton non fongible en français) : grâce aux NFT, vous pouvez acheter un actif numérique à l'image d'une œuvre d'Art virtuelle. Toutefois, la valeur de votre NFT est fluctuante. En outre, il s'agit d'un actif non fongible car virtuel, à l'inverse de l'argent qui est un actif fongible. Les NFT sont directement liés à la notion de blockchain, qui est, pour simplifier, une base de données.

Nos avis Trustpilot :



Raphaël Almerge
FR • 19 avis

15 mars 2025

★★★★★

Société sérieuse qui sait écouter

Société sérieuse qui sait écouter ses clients.
Excellent contact avec Benjamin qui maîtrise ses sujets et sait vous proposer un plan clair selon différentes options autour de produits de qualité

IV. Ce qu'il faut retenir

En 10 points, ce qu'il faut assurément retenir pour réussir votre épargne et vos placements :

- 1.** Épargner est une nécessité, que ce soit pour faire face aux imprévus comme pour réaliser tous vos projets.
- 2.** Il n'y a pas d'âge pour commencer à épargner.
- 3.** Vous devez définir une stratégie d'investissement en accord avec vos projets de vie.
- 4.** Diversifier vos placements est primordial.
- 5.** Il est indispensable de prévoir une épargne de précaution.
- 6.** Vous devez tenir compte des notions d'horizon de placement, de rentabilité ou de risque.
- 7.** Prendre en considération les tendances en matière d'épargne permet de miser sur les bons placements.
- 8.** Se familiariser avec les différents produits d'épargne et leurs avantages respectifs est un plus.
- 9.** Prendre en compte l'actualité internationale offre une meilleure vision des placements.
- 10.** Faire appel à un professionnel vous permettra d'opter pour la meilleure stratégie et de tirer un maximum de bénéfices de vos placements.

V. Quintésens, le n°1 de la gestion de patrimoine en France

Des experts en gestion de patrimoine à vos côtés

Quintésens est spécialisé en gestion de patrimoine et intervient dans tous vos projets patrimoniaux : **réduire vos impôts, placer votre argent, préparer votre retraite, développer et transmettre votre patrimoine.**

Avec 300 experts répartis sur toute la France, Quintésens vous aide à trouver la stratégie patrimoniale et fiscale la mieux adaptée à votre situation et vous accompagne dans toutes les phases de votre projet.

4 500 € d'impôts économisés
en moyenne par an par foyer

Plus de 120 000 foyers
accompagnés

15 ans
d'expérience

Quintésens est indépendant des circuits bancaires, des compagnies d'assurance et des promoteurs immobiliers, ce qui le rend totalement libre dans le choix de ses préconisations.

Quintésens est nommé depuis 2015 au palmarès des « Champions de la croissance », publié chaque année par « Les Échos » et son partenaire Statista.



« Notre seul objectif : être à vos côtés dans vos projets de vie en vous proposant une offre complète, tout en conservant nos valeurs humaines et nos engagements de proximité, de confidentialité et d'efficacité. »

Julien Joubert - Président et fondateur du groupe Quintésens

Un accompagnement personnalisé, de A à Z

La méthodologie Quintésens est totalement **transparente** et s'organise autour de **4 étapes successives** pour permettre à nos conseillers de vous proposer les meilleures solutions, adaptées à votre situation, et à vos objectifs de vie.

Nous vous accompagnons à chaque étape, et bien au-delà grâce à un **suivi 100 % personnalisé** tout au long de la durée de vie de votre projet. Ainsi, vous ne serez jamais seul face à vos investissements. Cet accompagnement est **sans engagement et sans frais supplémentaires** de votre part.

1

Le rendez-vous découverte

Votre conseiller vous rencontre dans l'agence Quintésens la plus proche de chez vous, ou à votre domicile afin de faire le point sur votre situation, vos objectifs et vos projets.

2

Vos solutions personnalisées

Après une étude personnalisée et approfondie de votre situation, votre conseiller vous convie à un nouveau rendez-vous pour vous exposer les solutions qu'il a sélectionné pour votre projet.

3

La mise en place de la solution préconisée

C'est le moment de passer à l'action ! Votre conseiller vous accompagne dans vos démarches. Si vous avez opté pour un investissement immobilier, c'est également lors de ce troisième rendez-vous que votre conseiller vous présentera le/les bien(s) correspondant(s) à vos critères de recherche.

4

Un suivi tout au long de la durée de vie du dispositif

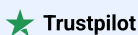
Votre conseiller reste à votre disposition jusqu'à que vous ayez atteint vos objectifs. Il s'engage à répondre à toutes vos interrogations, et à vous tenir au courant de l'avancée de vos projets. En ce sens, il effectuera avec vous des points réguliers sur leur évolution.



Faites comme nos
120 000 clients, trouvez
la solution adaptée à
vos objectifs !

Réalisez votre bilan
patrimonial, gratuit et
sans engagement

www.groupe-quintesens.fr



Excellent sur 1158 avis



Groupe Quintésens SAS • Capital social : 644.000 € • Siège social : 54 rue Beaubourg 75003 Paris • Immatriculée 513 860 932 RCS PARIS • N° d'enregistrement CNIL 1953217
 N° de TVA intracommunautaire : FR 26 513860932 • Numéro ORIAS : 12068174, Catégories : COBSP et COA, www.orias.fr • Quintésens est une marque déposée • Crédit photo : Adobe
 Stock © Quintésens 2025 ; toutes les marques citées sont déposées par leurs propriétaires respectifs. Toute utilisation ou reproduction partielle ou globale de ce document doit au préalable
 recevoir l'accord de Quintésens.